

Ackermans & van Haaren considers family values the founding families to be of paramount importance. Elements such as continuity, ethical entrepreneurs, long-term thinking, working with partners and mutual respect have consequently driven the group's performance for many decades and have created value through growth.

Anvers - Le 24 décembre 2013

Le présent communiqué est publié en application des articles 8, §1er, et 56 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

## Ackermans & van Haaren annonce l'acquisition effective d'une participation de 60,39% dans CFE et le lancement d'une offre publique d'acquisition obligatoire sur toutes les actions de CFE qui ne sont pas encore en sa possession au prix de EUR 45 par action

Aujourd'hui, le 24 décembre 2013, Ackermans & van Haaren SA (« AvH ») a procédé à la réalisation (closing) de l'opération annoncée et décrite dans le communiqué de presse publié conjointement par AvH et VINCI S.A. (« Vinci ») en date du 19 septembre 2013. Les conditions suspensives relatives à celle-ci (dont l'obtention de l'approbation de l'opération par les autorités de la concurrence) sont en effet satisfaites.

A la suite de cette opération, AvH détient 15.288.662 actions de Compagnie d'Entreprises CFE SA (« CFE ») représentant 60,39% du capital de cette dernière, et acquiert, via CFE, le contrôle exclusif de D.E.M.E. SA (« DEME »).

Comme annoncé précédemment, AvH a apporté sa participation de 50% dans DEME au capital de CFE dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature pour une valeur de 550 millions d'euros en contrepartie de l'émission de 12.222.222 actions nouvelles de CFE et elle a acquis auprès de Vinci 3.066.440 actions de CFE (qui représentaient, avant l'augmentation de capital, 23,42% du capital de CFE) au prix de EUR 45 par action, soit un montant total de 138 millions d'euros.

En vertu de l'article 50 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition (« AR OPA »), il en résulte pour AvH l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition sur tous les titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote émis par CFE et qui ne sont pas encore en sa possession ou dans celle de personnes liées (l' « Offre »).

Cette Offre portera sur les 10.025.820 actions émises par CFE, représentant 39,61% du capital de cette dernière, qui ne sont pas encore en possession d'AvH. Vinci s'est cependant contractuellement engagée à

ne pas apporter à l'Offre (ou à toute contre-offre ou surenchère) et de façon générale, à ne pas vendre à un tiers avant la clôture de la période d'acceptation de l'Offre, tout ou partie des 3.066.460 actions qu'elle détient encore dans CFE. Il en résulte qu'AvH peut acquérir, dans le cadre de l'Offre, un maximum de 6.959.360 actions CFE représentant 27,5% du capital de cette dernière.

Conformément à l'article 53 de l'AR OPA, l'Offre sera émise à un prix en espèces de EUR 45 par action (coupons n° 7 et suivants attachés). Ce prix correspond au prix payé par AvH pour l'acquisition d'actions existantes et la souscription d'actions nouvelles de CFE dans le cadre de l'opération précitée. Ce prix est supérieur à la moyenne pondérée des prix de négociation des actions de CFE sur NYSE Euronext Brussels au cours de la période de 30 jours civils prenant fin le jour précédent l'annonce faite le 19 septembre 2013. Cette moyenne s'élève à EUR 42,25 par action.

L'Offre sera inconditionnelle.

Conformément à l'article 56 de l'AR OPA, la période d'acceptation de l'Offre débutera dans les 40 jours ouvrables de l'acquisition dont question ci-dessus, à savoir au plus tard le 21 février 2014. AvH envisage de procéder, conformément à l'article 5 de l'AR OPA, au dépôt d'un avis formel d'offre publique d'acquisition, qui comprendra un projet de prospectus, auprès de la FSMA dans le courant de la première quinzaine du mois de janvier 2014.

Il n'entre pas dans les intentions d'AvH de lancer une offre publique de reprise à la suite de l'Offre, en application des articles 42 et 43 de l'AR OPA et/ou de l'article 513 du Code des sociétés.

Ackermans & van Haaren est un groupe diversifié, actif dans 5 secteurs clés : Marine Engineering & Infrastructure (DEME, l'une des plus grandes entreprises de dragage au monde - Algemene Aannemingen Van Laere, un entrepreneur de tout premier plan en Belgique), Private Banking (Delen Private Bank, l'un des plus grands gestionnaires indépendants de fonds privés en Belgique, et le gestionnaire de fortune JM Finn au Royaume-Uni - Banque J.Van Breda & C°, banque niche pour les entrepreneurs et les professions libérales en Belgique), Real Estate, Leisure & Senior Care (Leasinvest Real Estate – Extensa), Energy & Resources (Sipef), et Development Capital (Sofinim et GIB). Sur le plan économique, le groupe AvH représentait en 2012, via sa part dans les participations, un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros et employait environ 18.750 personnes. Le groupe se concentre sur un nombre limité de participations stratégiques présentant un potentiel de croissance important. AvH est reprise dans l'indice BEL20, l'indice Private Equity NXT d'Euronext Bruxelles et le DJ Stoxx 600 européen.

Pour de plus amples informations veuillez contacter les personnes suivantes:

Luc Bertrand  
CEO - Président du Comité Exécutif  
Tél. +32 3 231 87 70  
e-mail: dirsec@avh.be

Jan Suykens  
Membre du Comité Exécutif  
Tél. +32 3 897 92 36

Tom Bamelis  
Membre du Comité Exécutif  
Tél +32 3 897 92 42

